

**Motion du département d'anglais et du Département d'études littéraires anglaises de
Paris 8 (01 avril 2010)**

Le Département d'anglais de l'Université de Paris 8 et le Département d'études littéraires anglaises réunis le 1^{er} avril 2010 ont considéré, au vu du calendrier imposé par le ministère, qu'il était impossible de mettre en place une formation satisfaisante pour la session de concours du capes d'anglais prévue à l'automne 2010, et ont donc décidé de ne proposer aucune préparation spécifique aux étudiants concernés.

Décision prise à l'unanimité."